

Consultation sur les enjeux de l'eau et des inondations 2028-2033

Agence de l'eau Loire-Bretagne

Synthèse pédagogique
Septembre 2025



Pourquoi cette consultation ?

- Construire le SDAGE Loire-Bretagne 2028–2033 avec les acteurs du territoire.
- Mieux comprendre les attentes, perceptions et propositions autour des enjeux de l'eau.
- Croiser les points de vue **citoyens** et **institutionnels** pour enrichir le projet stratégique.

Deux volets complémentaires



Consultation des habitants (lot 1)
Questionnaire en ligne ouvert à tous
(novembre 2024 à juin 2025)

2 257 répondants

Analyse quantitative (questions fermées) et lecture
qualitative de la réponse à la question ouverte + 3
courriers reçus



Consultation des assemblées (lot 2)
Recueil des avis via un questionnaire dédié
(commissions locales de l'eau, collectivités,
chambres consulaires, syndicats mixtes)
(mars à mai 2025)

147 assemblées

Analyse qualitative approfondie des retours des
assemblées

Qui a répondu à cette consultation ?



Habitants

Répondants du grand public (lot 1)

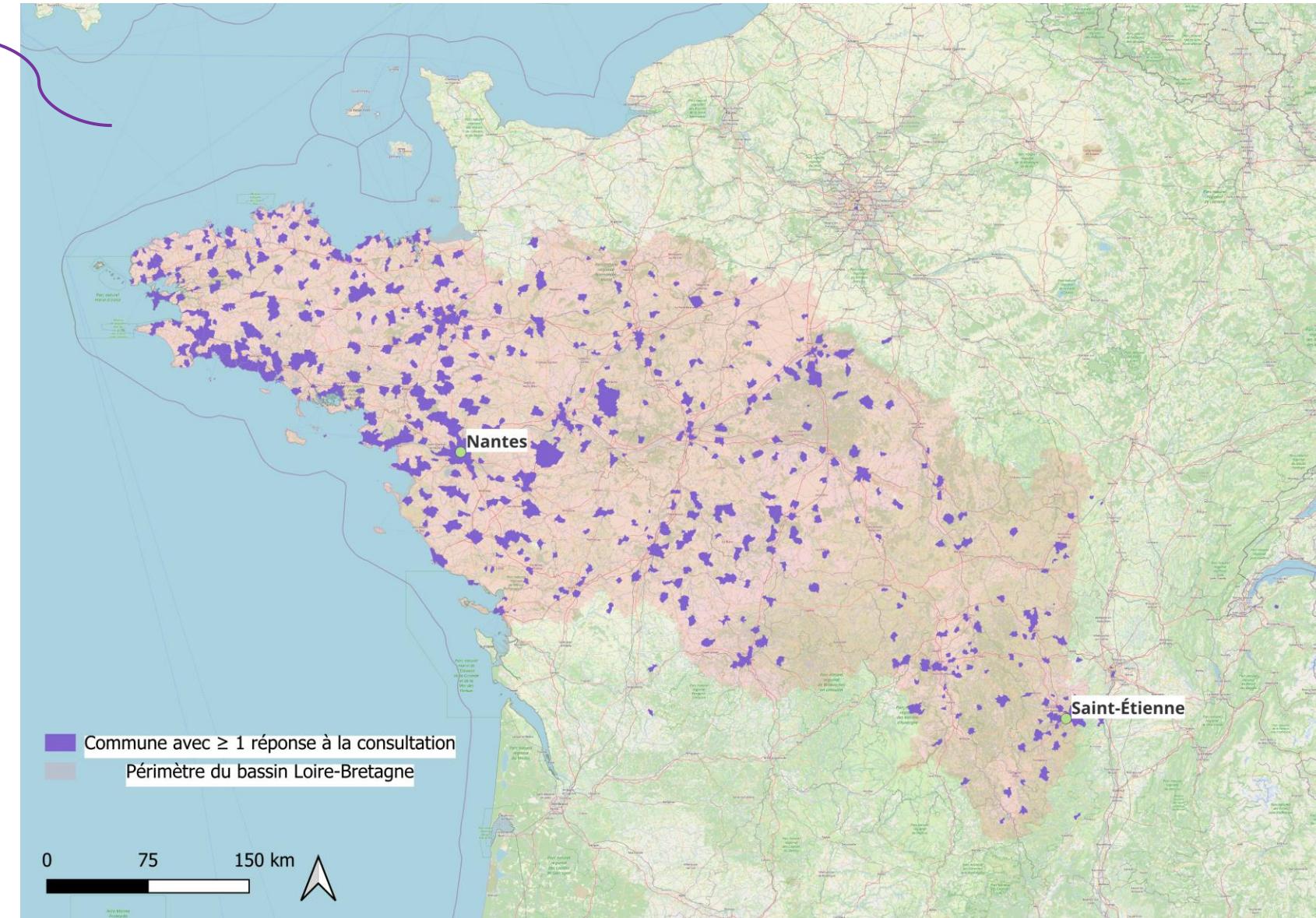
- 2 257 personnes ont participé à la consultation.
- 71 % ont répondu à l'intégralité du questionnaire.

Profils sociodémographiques dominants :

- Sur-représentation des cadres et des agriculteurs.
- Sous-représentation des ouvriers.
- Majorité de 35 à 64 ans, en particulier les 45-54 ans.
- Villes moyennes et zones rurales plus mobilisées que les grandes métropoles.

Couverture géographique :

- Réponses issues de 9,1 % des communes du bassin.



Qui a répondu à cette consultation ?



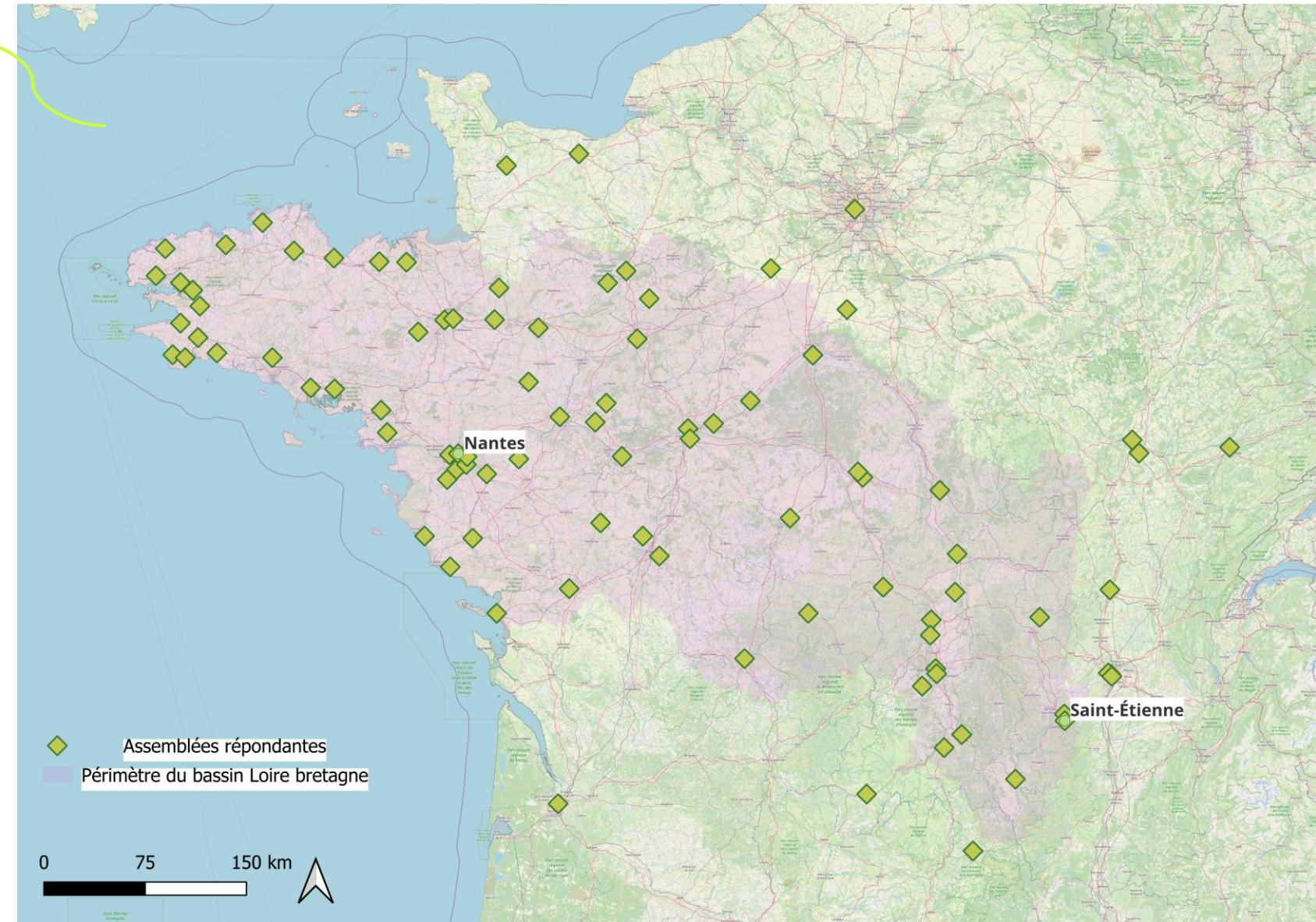
Contributeurs institutionnels (lot 2)

147 assemblées ont transmis une contribution :

45 CLE, 44 collectivités territoriales, 39 chambres consulaires, 19 autres acteurs (syndicats, parcs naturels régionaux, établissements publics...).

Contributions souvent **collégiales** (réunions, délibérations, synthèses d'instances).

Répartition équilibrée sur l'ensemble du bassin.

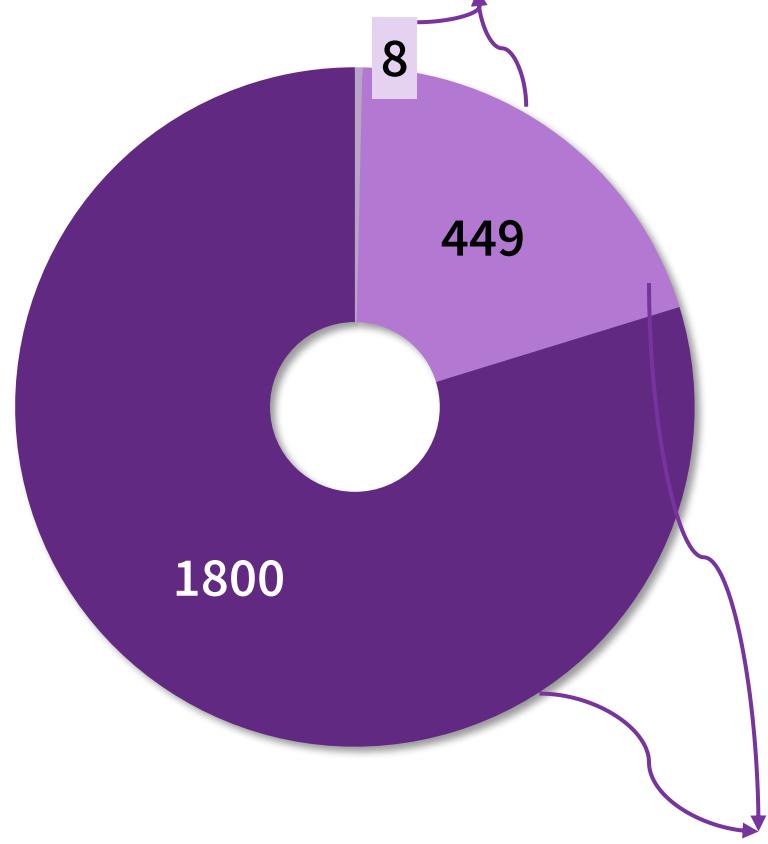


Sur quoi les participants se sont-ils exprimés ?



Habitants

457 répondants se sont exprimés
sur au moins un enjeu du PGRI

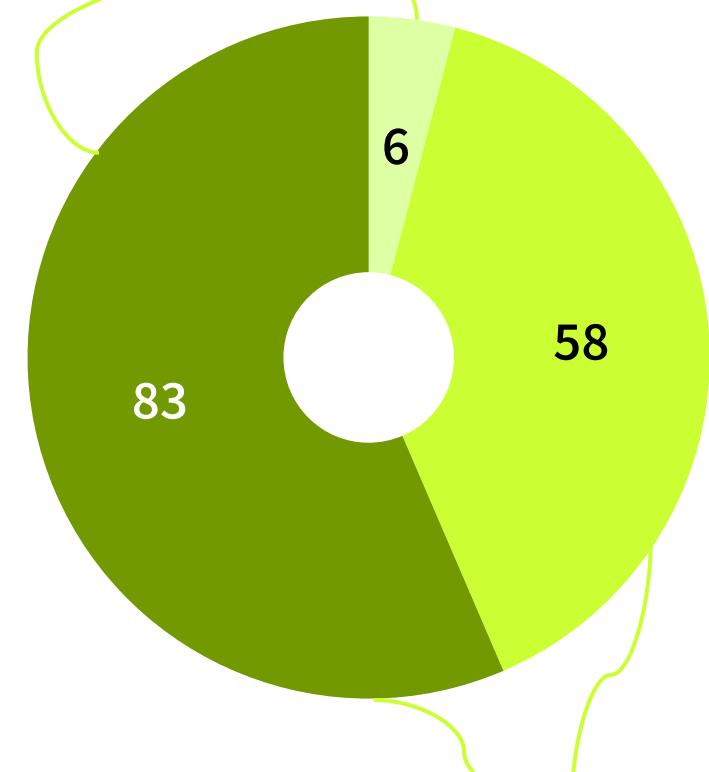


2 249 répondants se sont exprimés
sur au moins un enjeu du SDAGE



Assemblées

89 avis sur le PGRI

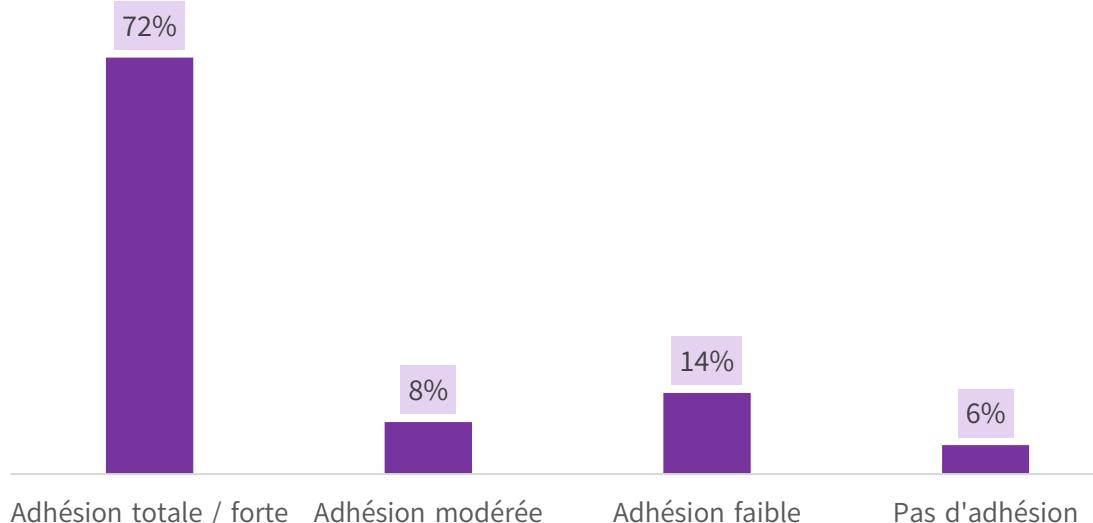


141 avis sur le SDAGE

Quelle tonalité dans les avis exprimés sur le Sdage ?



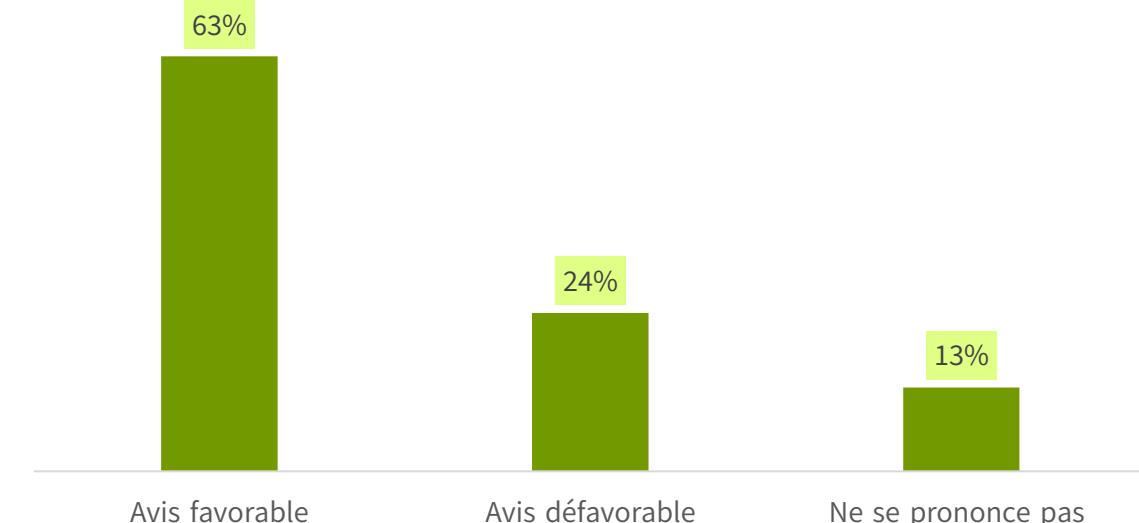
Habitants



Source : Consultation du public sur les enjeux de l'eau et des inondations 2028-2033, Agence de l'eau Loire-Bretagne, traitement Crédoc



Assemblées



Source : Consultation des assemblées sur les enjeux de l'eau et des inondations 2028-2033, Agence de l'eau Loire-Bretagne, traitement Crédoc

Thématique de l'enjeu 1 – Adapter le bassin au changement climatique

Climat : une nécessité reconnue, mais des temporalités qui divergent



Adhésion élevée chez les habitants

- 77 % jugent la piste « *Guider et fixer un cadre à l'élaboration des réponses aux enjeux du bassin Loire-Bretagne grâce à une stratégie pour faire face au défi climatique* » adaptée ou très adaptée
- 89 % chez les moins de 25 ans
- 84 % dans le Maine-Loire-Océan

Attentes exprimées dans les verbatims

- Prendre en compte le changement climatique (4%)
- Prendre en compte les pollutions diffuses (4%)
- Appliquer le principe de pollueur-payeur (4%)



« *Envisager chaque politique de l'eau dans un référentiel qui comprend un changement climatique à minimum +4°C en France* » ; « *Combattre pollution et gaspillage peut maintenir des écosystèmes résilients qui participent à l'adaptation au changement climatique.* »

Assemblées : un appui sous conditions

- Accord sur la nécessité d'une stratégie climatique
- Climat vu à travers sécheresses et pluies intenses (CLE, chambres consulaires)
- Insistance sur l'ancrage dans la connaissance existante (diagnostics, législation, indicateurs)
- Adaptation progressive, articulée aux dynamiques économiques et agricoles locales
- Objectif d'équilibre entre performance écologique et viabilité économique



« *Il est regrettable que les connaissances acquises au niveau de bassin versant [...] ne soit pas pris en référence. Les territoires ont progressé dans la connaissance et les initiatives, il convient de les intégrer dans la définition des enjeux. Par ailleurs, les principes d'action décrits sont généraux. Ils méritent d'être précisés et confrontés aux difficultés identifiées sur le terrain pour déployer une stratégie d'adaptation au dérèglement climatique*



Thématique de l'enjeu 2 – Connaissance, sensibilisation et communication

Comprendre et partager l'information : un levier largement plébiscité



🎯 Une adhésion massive, portée par les jeunes et les femmes

- ✓ 80 à 82 % d'adhésion selon les pistes (connaissance, données, sensibilisation, évaluation)
- 📈 92 % d'approbation chez les moins de 35 ans pour la piste sur la connaissance des milieux
- 📍 Fort soutien dans les territoires Loire moyenne, Maine-Loire-Océan, Vienne-Creuse
- ♀♂ Femmes systématiquement plus favorables (+6 à +8 pts)

🗣 Attentes exprimées dans les verbatims

- Eduquer, sensibiliser autour de la gestion des eaux (9%)
- Communiquer davantage sur les actions menées sur la gestion de l'eau (2%)



« Sensibiliser dès le plus jeune âge - éduquer à la sobriété - éduquer à la non-pollution - L'écologie devrait faire partie de programmes scolaires afin que la population comprenne que nous faisons partie intégrante de cet écosystème. »



🎯 Un appui solide, avec des priorités différencierées

- ✓ Appui global sur l'enjeu, mais priorités selon les profils
 - 🏢 Chambres consulaires / CLE : évaluer les impacts économiques, éviter les ruptures
 - 🏡 Collectivités : accent sur la pédagogie, la valorisation des pratiques locales
- ⚙️ Préférence pour les outils efficaces et articulés avec les autres politiques
- 📈 Demande d'amélioration des indicateurs, prise en compte du coût de l'inaction
- 📊 Intégrer les retours d'expérience territoriaux



« Nous demandons la suppression des termes "affronter les ruptures" dans l'ensemble du document, notamment dans le titre de cet enjeu 2. L'enjeu est d'accompagner les transitions en identifiant des solutions efficaces au regard des problématiques visées, et durables c'est-à-dire tenant compte des impacts économiques et sociaux. »

Thématique de l'enjeu 3 – Gouvernance territoriale de l'eau

Des solidarités souhaitées, mais des leviers d'action perçus différemment



👉 Une attente forte d'action coordonnée, mais une moindre lisibilité des outils

- 74 % adhèrent à la piste "agir au niveau du bassin versant"
- 72 % pour "renforcer la cohérence des politiques publiques"
- 67 % pour "s'appuyer sur les SAGE"
- Les moins de 35 ans sont les plus favorables : jusqu'à 96 % pour l'échelle bassin
- Une partie du public perçoit les outils comme abstraits ou peu visibles

🗣 Attentes exprimées dans les verbatims

- Prendre des mesures ou actions concrètes (8%)
- Gérer la ressource en eau de manière collective et démocratique (5%)
- Assurer la bonne représentation des citoyens dans la gouvernance (2%)



« Il faut confier la gestion et la prise de décision à un collège de sages-citoyens. » ; « Les gestions de toutes les eaux doivent être entièrement gérées par et sous la surveillance des citoyens »



👉 Un soutien affirmé, en quête d'efficacité et de stabilité

- Adhésion forte, surtout des CLE et des chambres consulaires

🛠 Volonté de capitaliser sur les pratiques existantes

Chambres consulaires : plaident pour la stabilité réglementaire, la reconnaissance des documents en vigueur

Collectivités : insistent sur la lisibilité des dispositifs, les indicateurs adaptés

CLE : soulignent le besoin d'articuler les niveaux d'action (bassin, sous-bassin, commune)



« Les entreprises ont besoin de stabilité réglementaire pour anticiper les défis climatiques et maintenir leur compétitivité. [...] Pour une gouvernance efficace de l'eau, il est impératif d'impliquer pleinement les acteurs économiques dans les décisions. Leur présence dans les instances de gestion de l'eau est essentielle pour intégrer les enjeux économiques dans les choix stratégiques. »

Thématique de l'enjeu 4 – Restaurer les équilibres écologiques

Un consensus citoyen affirmé, des lignes de fracture institutionnelles sur les leviers



Un soutien massif à la préservation des milieux naturels

- 76 % des habitants favorables aux deux pistes testées : résilience des bassins versants et restauration des sols
- Forte adhésion chez :– Les 25–34 ans (93 %)– Les femmes (94 %)– Le sous-bassin Vilaine et côtiers bretons (> 90 %)

Attentes exprimées dans les verbatims

- Entretenir les éléments paysagers (talus, haies, bocage...) (10 %)
- Préserver ou restaurer les zones humides (7 %)
- Limiter l'artificialisation des sols (7 %)

→ Attachement à des solutions fondées sur la nature, concrètes et territorialisées



« Le sujet du sol est peu évoqué alors qu'il a un rôle essentiel de retenue d'eau et de filtrage avant infiltration dans les nappes. [...] En prenant soin du sol, on prend soin de la microfaune qui y vit, des végétaux, des oiseaux.. de toute la chaîne du vivant en somme. »



Un objectif partagé, mais des désaccords sur la place des sols

- Accord sur la finalité de restauration des milieux
- Clivages sur les leviers fonciers et réglementaires
- Chambres consulaires (notamment agricoles) :
 - Rejet d'une autonomisation des "sols" dans le SDAGE
 - Défense de la propriété privée, valorisation des pratiques existantes
 - Opposition à une régulation perçue comme trop prescriptive
- Collectivités, certaines CLE :
 - Demande d'intégration explicite des sols et zones humides
 - Plaident pour une politique d'acquisition foncière, des états des lieux renforcés
 - Souhait de disposer d'indicateurs pour guider les projets de restauration



« La problématique du foncier non maîtrisé, inhérente à la propriété privée, impose tout naturellement l'accord des propriétaires. Dans ce cadre, il convient d'éviter les contraintes liées aux stratégies qui peuvent alors empêcher les actions d'opportunité émanant notamment de propriétaires qui souhaitent réaliser des actions bénéfiques. »

Thématique de l'enjeu 5 – Faire de la sobriété un principe structurant

Un objectif globalement partagé, mais des tensions sur les moyens



Soutien majoritaire, mais attentes contrastées selon les profils

- 70 % jugent adaptées les deux premières pistes (sobriété des usages, alimentation en eau potable)
- 66 % valident la piste sur les régimes hydrologiques
- Adhésion plus forte dans :– Vilaine & côtiers bretons, Loire moyenne-Moins marquée dans Vienne & Creuse

Attentes exprimées dans les verbatims

- Réduction des prélèvements, consommation raisonnée (5%)
- Demande de dispositifs de stockage (retenues, bassins...) (5%)
- Réserves sur le stockage artificiel (protection des milieux) (4%)

→ Tension entre sécurisation de la ressource et protection écologique



« Enjeu 5 : Sobriété: la réduction de 10% n'est pas suffisante, il faut accompagner le passage à des cultures moins gourmandes en eau. Qu'en est-il des pompages directs dans les cours d'eau par les agriculteurs, ainsi que les forages? Sont-ils tous identifiés et contrôlés quantitativement? J'ai des doutes »



Soutien fort à la sobriété, à condition d'une mise en œuvre équilibrée

- Consensus sur la nécessité d'intégrer la sobriété dans la gestion de l'eau

Mais divergences sur la traduction opérationnelle

Chambres consulaires :

- Vision pragmatique : éviter les ruptures brutales
- Rejet de certaines mesures jugées trop contraignantes (ex. : dé-drainage)
- Appel à préserver la viabilité économique des filières agricoles

Collectivités :

- Exigent une approche différenciée, fondée sur des données robustes
- Souhaitent une gouvernance de crise stabilisée et des indicateurs lisibles

CLE : Souhait d'un accompagnement opérationnel renforcé des acteurs



« La CLE souligne l'importance de garantir une eau de qualité pour l'alimentation en eau potable, en veillant à une gestion quantitative durable pour les milieux aquatiques et pour faire face aux crises telles que les sécheresses. La sobriété des usages s'impose pour ne pas dégrader plus la qualité de la ressource, ni le fonctionnement hydrologique des écosystèmes. »

Thématique de l'enjeu 6 – Garantir la qualité de l'eau

Un impératif de santé publique et de biodiversité fortement soutenu



🎯 Adhésion forte et demandes structurantes

- ✓ Entre 73 % et 75 % d'adhésion aux trois pistes testées :
 - Eau de bonne qualité
 - Capacités auto-épuratoires des milieux
 - Réduction des pollutions ponctuelles

❤️ Adhésion renforcée chez :

- Les femmes
- Personnes de plus de 50 ans
- Habitants de Maine-Loire-Océan et Vilaine et côtiers bretons

🗣 Attentes exprimées dans les verbatims

- Interdiction des pesticides (9%)
- Lutte contre polluants éternels / micropolluants (9%)
- Soutien à l'agriculture biologique (9%)

→ Attente de mesures fortes



« La réduction des pollutions diffuses n'est pas abordée dans le questionnaire alors que c'est un point fondamental de la restauration de la qualité de l'eau, cela doit être dans le plan d'action »

📍 Accord général, mais priorités différencierées selon les types de pollutions

- ✓ Soutien clair aux objectifs de qualité de l'eau Mais priorisation différenciée selon les institutions :
 - 🏢 Chambres consulaires
 - Souhait de distinguer clairement pollutions diffuses / ponctuelles
 - Volonté de valoriser les efforts déjà réalisés, notamment en agriculture
 - 🏡 Collectivités territoriales
 - Accent sur l'amélioration des réseaux, la transparence des données, la prévention des pollutions accidentelles
 - CLE
 - Souhait d'une meilleure articulation entre les documents de planification

→ Tous appellent à une gouvernance plus lisible et coordonnée



« De mettre davantage l'accent sur les actions préventives en amont de toutes sources de pollutions notamment au regard des coûts élevés des traitements curatifs et de leurs effets de concentration des pollutions. »



Thématique de l'enjeu 7 – Préserver le littoral

Un objectif largement partagé, mais des attentes différentes sur les leviers



🎯 Une adhésion forte mais variable selon les territoires

Adhésion majoritaire aux objectifs de l'enjeu 7

❤️ Fort soutien à :

- Réduction des pollutions littorales
- Protection de la biodiversité marine

⚠️ Moins d'adhésion à la piste sur l'aménagement du littoral face au changement climatique (66 %)



« Enjeu 7 Littoral - Sur la commune de Larmor-Plage, un projet de thalasso à Kerguelen est vivement contesté par la population (on est loin de l'acceptabilité sociale prônée par le SDAGE!) »



🎯 Consensus sur la qualité des eaux, prudence sur l'aménagement

Consensus institutionnel sur la qualité des eaux côtières:

- Milieux naturels
- Usages économiques (pêche, tourisme...)

⚙️ Appui transversal à la lutte contre les pollutions agricoles et urbaines

Mais : ⚠️ Aménagement du littoral :

- Chambres consulaires plus réservées
- Inquiétudes sur une approche trop descendante
- Appel à un ancrage territorial fort et à une gouvernance plus adaptée à l'interface terre-mer



« [...] La mise en place d'une gouvernance sur l'estuaire de la Loire qui permette à la fois la protection de la biodiversité et le développement de ce territoire dynamique ; le renforcement du lien Terre/Mer afin de prendre en considération la sensibilité forte des milieux littoraux et la nécessité de disposer d'eau en qualité et quantité suffisante. »

Conclusion

Ce que la consultation a révélé

Une forte adhésion au projet de SDAGE 2028–2033, tant du côté des assemblées que du public.

Des convergences structurantes sur les priorités : qualité de l'eau, sobriété, préservation des milieux, gouvernance claire.

Des attentes différencierées selon les profils :

- **Assemblées** → pilotage équilibré, outils cohérents, viabilité économique
- **Citoyens** → ancrage local, propositions concrètes, exigence de clarté et d'impact visible

Des enseignements pour l'action

Besoin d'un cadre stratégique lisible, qui articule ambition et faisabilité

Nécessité de territorialiser les réponses pour renforcer leur impact

Importance de conjuguer sobriété, résilience et inclusion dans les choix futurs

Pour aller plus loin

agence.eau-loire-bretagne.fr

Synthèse complète de la consultation (à venir en ligne)

Documents du projet d'enjeux du Sdage

Prochaines étapes clés

Septembre 2025 : finalisation du projet d'enjeux du Sdage

Janvier 2026 : élaboration du projet de Sdage 2026 avec une phase de consultation des assemblées et du public fin 2026-début 2027, pour une adoption finale fin 2027 et une entrée en vigueur début 2028.